



Réseau de transport d'électricité



LA CHARTE FOURNISSEURS DE RTE

DANS LE CADRE DE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC, RTE EXPLOITE, ENTRETIENT ET DÉVELOPPE LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION DONT LA DURÉE DE VIE SE CHIFFRE EN DIZAINES D'ANNÉES. LA PÉRENNITÉ DE CE PATRIMOINE INDUSTRIEL EST UN ENJEU FORT POUR LA COLLECTIVITÉ.

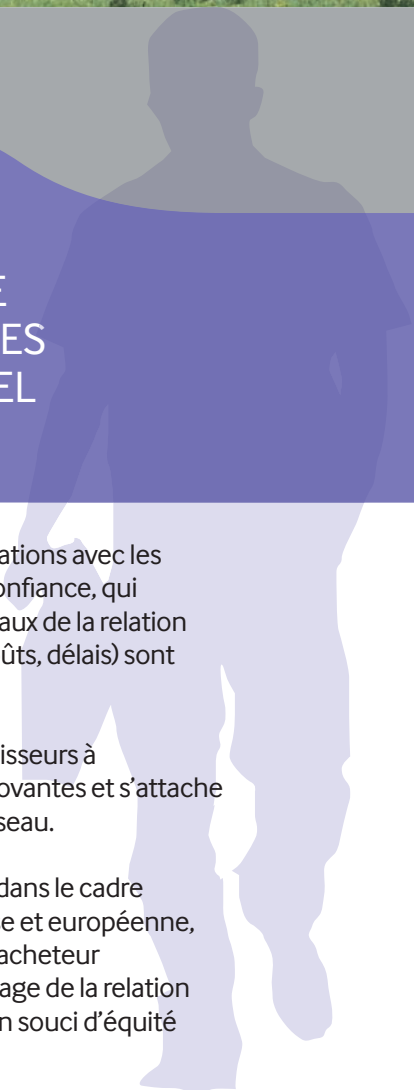
La démarche d'achat de RTE participe aux missions et ambitions de l'entreprise et porte vers ses partenaires ses valeurs et son image. Les achats représentent, hors achat d'électricité pour compenser les pertes du réseau, 1,6 milliard d'euros par an, soit près de 40 % du chiffre d'affaires.

RTE a pour objectif d'acquérir les fournitures, travaux et services nécessaires à son activité en privilégiant chaque fois l'offre fournisseur, sur la base d'exigences techniques fonctionnelles et formalisées, exprimées en intégrant cette ambition. La politique en matière d'achats est déclinée en Politiques Industrielles sur les principaux segments.

RTE souhaite établir des relations avec les fournisseurs fondées sur la confiance, qui n'existe que si les fondamentaux de la relation client-fournisseur (qualité, coûts, délais) sont durablement respectés.

De plus, RTE incite les fournisseurs à développer des solutions innovantes et s'attache à les expérimenter sur son réseau.

Tout acte d'achat est traité, dans le cadre de la réglementation française et européenne, par des binômes technicien/acheteur aux rôles bien définis. Le pilotage de la relation fournisseur est réalisé dans un souci d'équité et de cohérence.



LES PRINCIPES FONDATEURS DES RELATIONS RTE-FOURNISSEURS

RTE a défini un certain nombre de valeurs et souhaite que les fournisseurs s'impliquent à ses côtés dans une démarche éthique et de responsabilité sociale. En outre, RTE attend des fournisseurs une contribution efficace à ses politiques Environnement et Santé-Sécurité au Travail.

■ Intégrité et respect mutuel dans les relations entre RTE et les fournisseurs

RTE et les fournisseurs ont pour principe la loyauté et l'honnêteté afin de créer et maintenir des relations de confiance. Aussi sont évitées toutes situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêt, à des pratiques commerciales irrégulières ou pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes. La confidentialité des informations échangées et le respect de la propriété intellectuelle font l'objet d'engagements réciproques.

■ Respect des droits fondamentaux

RTE et les fournisseurs se conforment dans tous les domaines aux lois et réglementations en vigueur. Conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ils s'interdisent d'employer des enfants, de faire appel à du travail clandestin ou du travail forcé, directement ou indirectement. En outre, ils veillent à ne pas exercer de discrimination et attachent la plus grande importance à

l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

■ Respect de l'environnement

Le respect et la protection durables de l'environnement sont des engagements forts de RTE. Il est de la responsabilité de chacun, y compris des titulaires des contrats, au travers de leurs gestes professionnels et de leur niveau de savoir-faire, de veiller à la protection de l'environnement. Toute situation d'urgence environnementale doit faire l'objet d'une alerte et d'un traitement approprié.

■ Respect de la santé et sécurité de tous les intervenants

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le seul objectif acceptable pour RTE est le « zéro » accident pour ses salariés comme pour ceux des entreprises intervenantes. Pour cela, la politique Santé-Sécurité au Travail de RTE vise à améliorer encore et de façon continue la prévention des risques ainsi qu'à construire un cadre de vie professionnelle et des conditions de travail de qualité pour chacun. Ces engagements reposent sur le partage, la transparence et l'exemplarité de tous.

LES ENGAGEMENTS DE RTE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

■ ENGAGEMENT N° 1

Sélection transparente et équitable des fournisseurs

RTE se donne des objectifs de mise en concurrence, transparence et non-discrimination vis-à-vis des fournisseurs.

- Conduire le processus achat selon des critères prédéfinis, explicites et connus de tous, de l'appel à candidature jusqu'à l'attribution des contrats.
- Acheter les prestations et fournitures sur la base d'une prescription explicite qui permet de prononcer la recevabilité technique et commerciale des offres, et, autant que faire se peut, en appréciant le coût complet de l'achat.
- S'inscrire dans une démarche d'ouverture vers l'offre du marché et intégrer des solutions innovantes : ouverture à de nouveaux entrants et accompagnement des prestataires au niveau des chantiers tests, contrats spécifiques pour expérimenter les innovations.

■ ENGAGEMENT N° 2

Des contrats équilibrés en termes de risques et de responsabilités

RTE souhaite contractualiser, dans la durée, auprès des fournisseurs des marchés équilibrés, quant au partage des risques, et créateurs de performance technique comme économique.

- Établir des contrats, aux clauses de responsabilité adaptées aux enjeux et en obligation de résultats chaque fois que possible.

- Piloter les engagements contractuels convenus et rechercher prioritairement un traitement des écarts par le dialogue.
- Évaluer la qualité des prestations réalisées par les fournisseurs par un retour d'expérience adapté pour chaque type d'affaire et renseigné au plus près de la réalisation. Communiquer régulièrement aux fournisseurs leur performance, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

■ ENGAGEMENT N° 3

Au-delà des contrats, des relations de confiance avec les fournisseurs

- Annoncer, le plus en amont possible, les ruptures dans les choix technologiques et les évolutions des Politiques Industrielles de RTE pour permettre au monde industriel de se préparer.
- Donner de la visibilité aux fournisseurs sur les prévisions de besoins pour leur permettre d'anticiper la gestion de charge.
- Formaliser, lorsque cela est nécessaire, les démarches de partenariat de codéveloppement, de valorisation d'innovation, de gestion de la dépendance, dans la confiance par un document cosigné.

LES ATTENTES DE RTE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

■ ATTENTE N° 1

Pour le respect des règles et des valeurs dans le cadre de la consultation

- Dans le cadre de chaque consultation, s'inscrire dans les règles et échéances prévues et s'adresser aux interlocuteurs désignés par RTE tout au long du processus d'achat.
- Soumettre une offre claire et dimensionnée aux besoins de RTE, en utilisant ses propres données et celles transmises par RTE, dans le cadre d'une concurrence loyale.
- Ne pas divulguer d'informations confidentielles relatives aux contrats ou aux consultations en cours.

■ ATTENTE N° 2

Pour le respect des termes du contrat

- Demander l'accord préalable et écrit de RTE pour toute communication des résultats d'appel d'offres à des tiers.
- Piloter la qualité des prestations et alerter le plus en amont possible RTE en cas de risque de non-respect des engagements du contrat en termes de délais, de qualité, de caractéristiques du produit.
- Partager la politique de RTE en termes de Santé- Sécurité au Travail en souscrivant aux objectifs de réduction du nombre d'accidents. Pour cela, veiller à la formation continue des intervenants à la maîtrise des gestes professionnels (personnel de l'entreprise ainsi que sous-traitants) en limitant le recours à du personnel en CDD ou intérim.

- Adhérer aux objectifs développement durable de RTE. En particulier, être exemplaire dans la relation avec les tiers (limitation des nuisances aux riverains...) et dans le respect de l'environnement par la bonne gestion des déchets, la préservation des milieux naturels.

■ ATTENTE N° 3

Pour une relation de confiance

- Alerter RTE, le plus en amont possible, en cas d'évolution de l'activité de son entreprise, de son organisation et de ses ressources, de ses moyens et procédés de fabrication.
- Maîtriser sa dépendance vis-à-vis de RTE et, si besoin, proposer un plan d'actions pour le règlement de cette situation.
- Améliorer de façon continue la performance technique et économique, prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits lors de la conception des offres et être force de proposition en termes de solutions innovantes.